

**Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)¹*

Rapport annuel pour l'année 2022

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

État : Italie

Nom de la zone: Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés :

2ème année depuis le renouvellement adopté le 23 septembre 2020 - Résolution [CM/ResDip\(2020\)7-](#)

Autorité centrale concernée :

Nom : Ministero dell'Ambiente - Direzione generale per la protezione della natura

Adresse: via Capitan Bavastro, 174 - 00154 ROMA

Tél : +390657223433

Fax : +390657223470

e-mail : pnm-udg@minambiente.it

www : www.minambiente.it

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Adresse: loc. Cascine Vecchie, San Rossore - 56122 PISA

Tel : +39050 539301 (F.Logli)

Fax : +39050533650

e-mail : foreste@sanrossore.toscana.it

www : www.parcosanrossore.org

¹ Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

1. Conditions : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

N/A

2. Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. poursuivre les efforts d'intégration du parc au tissu régional ; prendre davantage d'initiatives pour impliquer la communauté locale, les groupes d'intérêt (agriculteurs, etc.) et les organismes de sauvegarde de la nature dans les discussions. Tirer parti de la récente extension de la réserve de biosphère à cette fin ;

Depuis novembre 2021, activités en collaboration avec le Comité UNESCO de Lucca, ville classée « Learning City Unesco ». Les activités ont commencé avec la participation du Parc à la « Semaine de la Durabilité » à Lucca, qui a vu la participation de plusieurs écoles du territoire.

Charte européenne du tourisme durable (Europarc) : octroyée par Europarc en décembre 2022. Les actions prévues sont 48. Entre parenthèse le responsable indiqué, dont les associations impliquées dans la rédaction du document. Europarc nous a encouragés à impliquer, et donc responsabiliser, davantage les autres sujets, tel que les Communes du Parc surtout les associations.

- Plan intégré du Parc (Parc)
- Développement Réserve de Biosphère (RB) MAB – développement du Plan des actions de la RB et du logo de la RB utilisable par les sujets qui travaillent dans la RB (Parc)
- Nouveau contrat pour l'environnement – processus partagé ou la programmation s'intègre avec les intérêts dans le territoire (Parc)
- Reprise des centres de barques traditionnelles sur le lac (Parc)
- Récupération des structures fixes de pêche historiques et traditionnelles du lac (Parc)
- Fibre optique (Parc)
- Campagne « non agricole » (Parc)
- Eau douce saumâtre salée – étude sur les différentes formes de vie dans l'eau (Siro Achille Nicolazzi)
- Piste cyclable Tyrrhénienne (Région Toscane)
- Piste Cyclable Puccini (Région Toscane)
- Piste cyclable Tour de Pise (Municipalité de Pise)
- Itinéraire cyclable de Viareggio à Torre del Lago (municipalité de Viareggio)
- Accès depuis le système ferroviaire (Municipalité de Massarosa)
- Parkings et Transport public local (Municipalité de Pise)
- Centre d'accueil des visiteurs du domaine de San Rossore (parc)
- Centre d'accueil des visiteurs Tenuta Salviati (Parc)
- Centre d'accueil des visiteurs de la réserve de Cornacchiaia (Parc)
- Itinéraires accessibles (Parc)
- Réception par camping-car au Parc (Parc)
- Education équestre à l'environnement (Equitiamo)
- Expériences cyclistes (Harmonic Trail)
- Les voies navigables (Parc, associations de sports amateurs de canoë et kayak de la zone)
- Allées cavalières (Parc, associations de sports équestres)
- Chansons et sons à San Rossore (théâtre Azul)
- Centre culturel et social : Villa Giraffa et Centro Giacomini (plusieurs entités qui contribuent à former le programme des événements)
- Villa du Gombo (Parc)
- Itinéraires de marche nordique (association Nordic walking Italia)
- S'orienter dans le Parc-wayfinding (Parc)
- Anticiper, surveiller et minimiser les conflits existants avec les communautés locales (Parc)
- Identité de marque (Brand); une envie partagée et un espace exclusif représenté par un produit, un service, un lieu ou une expérience (Parc)

- Pins et pignons (Parc)
- Oiseaux du parc (Parc)
- Miel de plage (Parc)
- Plages du Parc (Parc)
- Formation des opérateurs touristiques sur la durabilité (Chambre de commerce de Pise)
- Surveillance environnementale (Université de Pise, Dépt. Biologie)
- Les Dunes (Parc)
- Balbuzard pêcheur (parc)
- Agrifera -Foire agricole (Municipalité de San Giuliano Terme)
- Surveillance européenne de l'environnement (Centre commun de recherche de la Commission européenne JRC)
- Surveillance scientifique environnementale dans l'aire marine protégée Secche della Meloria (Centre interuniversitaire de biologie marine)
- Juin dans le parc (Parc)
- Festival des parcs de Toscane (Région Toscane)
- Événements de récolte des déchets (association Plastic Free)
- May Day Earth (Parc)
- Forum permanent CETS (Parc)
- Réseau CETS (Parc)
- Renouvellement du CETS (Parc)

2. élaborer un document de synthèse sur la gestion couvrant toutes les activités et exposant tous les régimes de protection (parc régional, réserves, sites Natura 2000, site Ramsar, réserve de biosphère, réserve marine) et traduire ce document en anglais et/ou en français ; réexaminer le zonage si nécessaire, envisager la possibilité de créer dans son prolongement un site d'importance communautaire (SIC) au titre de la Directive "Habitats" du Conseil européen (92/43/CEE) et envisager l'extension de l'espace diplômé ;

Le zonage du parc a été revu et mis à jour par le nouveau plan intégré du Parc (PIP); proposition qui est actuellement examinée par les administrations communales qui composent le territoire du Parc et qui sera examinée et adoptée par les organes compétents du parc (Conseil de Direction) et de la région Toscane avant la fin du mois de mars 2023.

La proposition présentée augmente les zones avec un degré de protection plus élevé : l'identification des zones plus naturelles, tels que forêts, zones humides et marais, dunes, rivières, passe des 10 465,33 ha actuels à 11 561,58 ha. A l'intérieur de ces zones sont prévus 1 096,25 ha de réserve intégrale, dans laquelle toute activité ou intervention anthropique sera exclue afin de laisser les écosystèmes à l'évolution naturelle. La nouvelle proposition de zonage prévoit également l'identification de "zones de repérage" qui sont des zones dans lesquelles une extension possible/future de l'aire protégée est déjà évidente.

3. recruter des agents pour remplacer ceux qui partent à la retraite ou prennent leurs congés annuels. Envisager une augmentation des effectifs pour répondre aux nouveaux besoins résultant de la responsabilité pour la réserve marine, de l'extension de la réserve de biosphère et de la désignation du site de Ramsar ;

À cause des limitations de budget posées par le Ministère, il est toujours impossible de recruter de nouveaux agents. Cependant, nous avons conclu en 2022 la procédure de recrutement d'un employé près du bureau financier (comptable), où actuellement travaille une employée administrative partagée (50%) avec le Service de Surveillance. Par conséquent à partir de 2023 cette employée administrative, qui fait un travail très important de support à toute l'activité de surveillance, sera de nouveau disponible à 100% de son temps près du service de Surveillance.

4. poursuivre les activités de recherche et de surveillance, et notamment :

- actualiser la carte de la végétation ;
- mettre en œuvre et surveiller les mesures de gestion des eaux en lien avec le drainage des terres agricoles et du lac de Massaciucoli ;
- surveiller l'état du secteur des dunes et y poursuivre les activités de protection ;

Le Parc avait en 2021 chargé des sujets de recherche (Université, hautes écoles) de développer (a) un programme d'actions pour l'aménagement de toutes les zones (agricoles, artisanales) qui entourent le Lac pour réduire ou empêcher l'apport de nutriments dans le Lac ; (b) un travail sur les sédiments provenant des

cours d'eau et des zones agricoles et (c) des mesures bathymétriques du Lac. En 2022 ces études sont conclues et envoyés à la Région Toscane. Sur la base de ces travaux la Région et le Ministère devront utiliser des financements déjà disponibles pour des projets d'assainissement du Lac.

- Project pour la connaissance de la valeur du littoral notamment pour *Charadrius alexandrinus* et *Caretta caretta*. Cette année une zone du littoral (où avait nidifié *Charadrius alexandrinus*) a été délimitée et surveillé par les Associations en convention avec le Parc et la commune de Vecchiano (propriétaire d'une partie du littoral dans le Parc). La convention été renouvelée en 2022 pour les prochaines 3 années.

5. poursuivre et, si nécessaire, intensifier les programmes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de contrôle des populations de daims et de sangliers. Mener une politique conforme au régime de protection du parc pour le renouvellement de la couverture forestière ;

Le Parc poursuit le contrôle de daims et sangliers comme dans les années précédentes avec un fort engagement des agents et l'aide, dans les zones externes (dites contiguës) des chasseurs formés. Les résultats sont proches aux objectifs fixés mais la réduction de la population demande encore davantage d'effort et de temps.

Approbation ses nouveaux Plans d'aménagement forestiers, qui prévoient le renouvellement de la couverture forestière : dans le domaine de San Rossore, le nouveau plan pour la décennie 2023-2032 prévoit sur 3578 ha de forêt, dont 1118 de pinède à *Pinus pinea* : 280 ha de reboisements, 253 ha de coupes de rénovation dont 111 qui utilisent la rénovation naturelle.

6. poursuivre les efforts de lutte contre la pollution sonore et lumineuse aux abords du parc ; instaurer des mesures limitant la circulation de véhicules à moteur dans le parc et négocier la mise en place d'un dispositif de transports publics avec les autorités compétentes ;

Avant de limiter l'accès et circulation des véhicules à moteur dans le Domaine de San Rossore (déjà circonscrit à la zone centrale avec les bâtiments), nous attendons de l'administration communale de Pisa, avec la Région Toscane, une réponse sur le prolongement du trajet d'un bus urbain de la ville de Pisa jusqu'à San Rossore (3 km).

7. poursuivre les efforts de développement d'une agriculture durable, notamment grâce à la réduction du recours aux engrais et aux pesticides, qui nuisent à la qualité de l'eau ; envisager l'instauration d'un label régional pour les produits et services en rapport avec l'extension de la réserve de biosphère ;

Aucune modification

8. traduire le site internet et les documents d'information du public dans des langues étrangères afin que les nombreux touristes étrangers attirés par la ville de Pise et sa région apprécient les atouts du parc ; publier et mettre à la disposition des visiteurs au moins une liste des espèces, présentées sur les panneaux d'information, avec leurs noms en quatre langues, en plus du nom scientifique ;

Aucune modification (prévu en 2023)

9. entretenir et consolider le réseau de centres qui diffusent des informations sur la nature, la culture et l'histoire de la région. Utiliser plus systématiquement les logos des désignations internationales, en particulier celui du Diplôme européen, en y associant les explications nécessaires;

Aucune modification

10. dans le contexte de l'élaboration du nouveau plan intégré pour le parc, mener des discussions sur le déménagement des activités artisanales du secteur bordant le lac de Massaciucoli. Prévoir dans le plan intégré en cours d'élaboration des dispositions spécifiques consacrées au changement climatique et à la manière de gérer ce problème dans la perspective d'une sauvegarde à long terme des espèces et habitats typiques du secteur.

Le nouveau plan intégré du Parc (PIP) propose de convenir avec les municipalités territorialement compétentes (Viareggio et Massarosa) la bonification et du réaménagement des zones entourant le lac

Massaciuccoli, afin de réduire les impacts sur les écosystèmes lacustres inclus dans le parc ; le nouveau plan prend en considération le thème plus général du changement climatique, et le concrétise, par exemple, au niveau réglementaire, dans la localisation et l'identification des usages autorisés dans la zone du parc ou dans les règlements de protection pour la gestion/l'utilisation des eaux de surface et des eaux souterraines. Le thème est également traité dans la section spécifique consacrée à la programmation, étant donné que le nouveau plan est divisé en une section de planification et une section programmatique.

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Charte européenne du tourisme durable (Europarc) : octroyée par Europarc en décembre 2022, au terme d'un parcours participatif avec tous les acteurs économiques (opérateurs touristiques, collectivités locales, associations, guides) et groupes d'intérêt participants.